



Section départementale du SNUipp FSU 95

Cergy, 12 juin 2016

à Madame l'Inspectrice d'académie  
Directrice Académique des Services de  
l'Éducation Nationale

Objet : Mouvement à titre provisoire : Postes E et G

Madame l'Inspectrice d'académie, Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale,

Vous avez annoncé lors de la CAPD du 19 mai que vous geliez tous les postes G restés vacants à l'issue du mouvement à titre définitif. Vous avez également ajouté que vous envisagiez de geler tout ou partie des 31 postes E restés vacants à l'issue du mouvement à titre définitif. Vous avez justifié cela par la situation déficitaire du département.

Nous nous étions alors fermement opposés à ce gel. Or, au vu des documents de travail reçus vendredi, nous notons qu'aucun poste E, ni G n'apparaît dans les propositions de réaffectation.

Nous tenons à nous adresser à vous de nouveau pour dénoncer ces choix. Les collègues sont déjà gravement pénalisés dans notre département (à cause de la situation déficitaire de celui-ci) puisque tous leurs droits sont drastiquement réduits (mutations, temps partiels, disponibilités, détachements...), ils le seront d'autant plus dans leur vie professionnelle sans l'aide des personnels spécialisés. Que dire des élèves en difficulté qui seront les premiers impactés par une telle mesure ! Celle-ci va complètement à l'encontre des préconisations de la circulaire de rentrée qui réaffirme le rôle et les missions des réseaux d'aide. C'est incompréhensible et inadmissible.

Nous vous demandons donc Madame l'Inspectrice de maintenir tous ces postes E et G dans l'intérêt des élèves et des équipes d'école.

Veuillez recevoir, Madame l'Inspectrice, l'expression de nos respectueuses salutations et croire à notre attachement au Service Public d'Éducation et au dialogue social.

*Véronique Houttemane*  
*Secrétaire départementale*  
*SNUipp-FSU 95*